

Individuelle Accident

(y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤ 125 cm³) en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et, le cas échéant, des prestations versées par une assurance complémentaire Santé et/ou Individuelle du conducteur.

- Décès (au cours des compétitions sportives officielles : 3 100 €)
- Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 10 %)
 - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 à 33 %,
 - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %,
 - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %
- Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport
- Frais pharmaceutiques
- Forfait hospitalier
- Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)
- Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)
- Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement
- Poliomyélite, méningite cérébro-spinale
- Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer
- Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour, pendant 60 jours maximum
- Bris de lunettes ou de lentilles de contact
- Bris des appareils auditifs (suite à un accident corporel garanti)

Garanties des objets

- Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €
- Instrument de musique de votre enfant, franchise absolue de 30 €
- Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels suite à agression ou collision, franchise absolue de 30 €
- Fauteuil roulant

Responsabilité civile⁽³⁾ (à la suite de dommages causés à un tiers)

- Dommages corporels
- Dommages matériels et immatériels consécutifs (avec franchise absolue de 38 €)
- Stages en entreprise**
- Dommages causés aux matériels des entreprises (avec franchise absolue de 76 €)

Recours suite à accident

- Frais de procès
- dont honoraires d'avocats :
- Référés, requêtes, commissions diverses
 - Autres juridictions

Assistance**Aide pédagogique à domicile**

À tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours

Assistance au domicile

- Soutien psychologique d'urgence à la suite d'une agression
- Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression
- Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)
- Conseil et orientation scolaire
- Dépannage serrurerie à la suite d'une perte ou d'un vol de clés

Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale
- Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche
- Remboursement à l'étranger en complément des Caisses d'assurance maladie et/ou des organismes de prévoyance (franchise absolue de 15 €) :
 - des frais médicaux
 - des soins dentaires
- Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger

Formule "Zen" (F2)

Formule "Plus" (F3)

2 €
d'économie⁽²⁾

14 €/an

Souscription contrat RC Scolaire

12 €/an

Souscription avec contrat habitation Domifacil

20 €/an

18 €/an

2 300 €

3 100 €

Capital de référence

23 000 €

46 000 €

46 000 €

92 000 €

69 000 €

138 000 €

300% de la base de remboursement

100% de la base de remboursement

oui oui

néant 25 €/nuite (10 nuits max.)

230 €

310 €

230 €

310 €

3 100 €

3 100 €

1 600 €

3 100 €

8 €/jour

16 €/jour

160 €

230 €

230 €

310 €

230 €

800 €

néant

230 €

500 €

10 000 000 € par sinistre

6 750 000 € par sinistre

16 000 €

3 000 € par litige et par an

300 €

600 €

Tél : 01 41 32 21 56

15h /semaine maximum
jusqu'à la reprise des cours

néant oui

néant 1 semaine, 4 fois/jour max.

3 jours 3 jours

de 9 heures à 19 heures

néant 80 €

460 € maximum

46 € TTC/nuite (10 nuits maximum)

46 € TTC/nuite (10 nuits maximum)

765 € maximum

6 200 € maximum par enfant et par an

80 € maximum par enfant et par an

6 200 € maximum par enfant et par an

(2) Par an et par enfant. (3) Inclus dans votre contrat habitation Domifacil.